

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBA-
NISME ET DE L'HABITAT

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME
NATIONALE DES TRANSPORTS ET
TRAVAUX PUBLICS

MC/AD.-

DECRET N° 83/837 du 15/II/1983
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1981 des
fonctionnaires des cadres de la catégori
A hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté 21/203/FP du 24/6/58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 64-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74-470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79-14 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80-10 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 80-670 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81-017 du 26/01/81 relatif aux intérim des membres du Gouvernement;
- Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire du 23 Avril 1983;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;

... / ...

SECRET :

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les INGENIEURS des cadres de la catégorie A¹ hiérarchie 1 des Travaux Publics (Travaux Publics) dont les noms suivent :

Pour le 2ème échelon à 2 ans

- MAKOLOBONGO Marcel, Secrétariat Général à l'Industrie Brazzaville

Pour le 2ème échelon à 2 ans

- MABOUNGA Daniel, RNTI Brazzaville

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 15-Novembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Travaux Publics
de la Construction de l'Urbanisme
et de l'Habitat

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances,

Commandant Benoît MOUNDEMBE

Le Ministre du Travail
la Prévoyance Soc.

Ossatumba LEKOUNDZOU.

Bernard COMBE MATSTONA.

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	- SGCM/BC	3
- MTPCUH	2	- DFP	2
- DB	2	- DCF	2
- DG/RNTP	30	- SGI	2
- Dossier	6	- Intéressés.....	2